Epreuve d'Economie-Droit au Baccalauréat Professionnel Tertiaire Objectif: Définir l'Objet d'étude et l'épreuve

I. Préambule : Définition de l'Objet d'Etude et de l'Epreuve

1. L'Objet d'étude : L'Incontournable

L'objet d'étude est un dossier de recherche et d'analyse documentaire en rapport direct avec l'un des six thèmes du nouveau référentiel « Baccalauréat Professionnel Tertiaire » :

- * Le contexte de l'activité économique
- * Le droit facteur d'organisation et de régulation sociales
- * Les relations sociales dans les organisations
- * La création de richesses
- * L'organisation des échanges
- * La régulation économique

Le travail de recherche de l'élève va s'articuler autour de 6 objets d'étude qui doivent être réalisés sur les trois années de préparation aux épreuves finales du baccalauréat professionnel.

L'évaluation portera uniquement sur les 4 derniers objets d'étude réalisés durant l'année de Première et de Terminale (1ère session de passage en 2013)

L'élève pourra utiliser des documents de formes variées tels que :

- * Articles de presse,
- * Reportage vidéo,
- * Article de loi,
- * Documentation recueillie lors des périodes de stage en entreprise
- * Interventions extérieures, ...

L'enseignant devra mettre en place une méthodologie évolutive afin de favoriser l'autonomie de l'élève mais aussi afin alléger la préparation pour l'épreuve finale.

C'est pourquoi le travail de l'élève peut s'articuler autour des étapes suivantes :

- * Recherche de documents
- * Analyse documentaire
- * Recherche de questions (ou problématique)
- * Organisation des idées dans un développement

L'élève devra rendre un travail numérisé avec les documents supports

Le contenu et la complexité de l'Objet d'Etude vont varier en fonction de :

- * Thème choisi
- * Niveau de l'élève
- * L'implication de l'élève
- * Suivi de l'enseignant
- * Les moyens disponibles (matériels, horaires, Aide individualisée, salles, ..)

La mise à disposition d'outils (tableau d'analyse, planning de progression, ...) va favoriser la prise d'autonomie de l'élève. Une autonomie qui doit être progressive (de la classe de seconde vers la classe de terminale où l'autonomie doit être quasi totale)

L'objectif final étant de :

- « L'épreuve d'économie-droit des baccalauréats professionnels tertiaires a pour objectifs d'évaluer, chez les candidats, le niveau de compréhension et d'analyse :
 - de l'organisation économique et juridique de la société contemporaine ;
- des contextes dans lesquels s'exercent les activités professionnelles

caractéristiques du diplôme considéré » nouveau référentiel d'Economie-droit

Professeurs ressources: Naouel FEKIR; Amandine MONTI

2. Les caractéristiques d'un Objet d'étude :

Un objet d'étude se base sur un <u>sujet explicite</u> : « le sujet doit être clair, défini et délimité dans un cadre afin d'éviter les confusions pour l'élève »

Le <u>niveau de formation</u> de la classe doit être respecté (éviter le décrochage des élèves)

La <u>recherche documentaire</u> est une caractéristique importante car elle permettra d'illustrer le sujet choisi tout en mettant en avant :

- * l'acquisition des connaissances juridiques et économiques du programme
- * la maitrise des différentes méthodologies (rechercher, analyser, résumer)

Cette partie du travail de l'élève peut être facilitée par les différents moyens disponibles dans les lycées.

Enfin, le <u>travail</u> fourni et la <u>production finale</u> doivent être <u>individuels</u>. Pour cela un accompagnement méthodologique et adapté doit permettre une autonomie partielle ou totale de l'élève.

3. Modalités d'évaluation :

Epreuve obligatoire pour l'examen final du baccalauréat professionnel tertiaire se déroulant l'année de Terminale. Tous les baccalauréats des sections tertiaires (Filière MRCU, MSA et filière Logistique et transport) sont concernés. Les coefficients varient en fonction de la spécialité.

L'épreuve prend appui sur un <u>dossier comportant 4 Objets d'étude</u> faits en classe de Première et/ou de Terminale préparant au baccalauréat professionnel.

(Dossier fourni en double exemplaire)

L'examinateur choisit <u>1 Objet d'étude du dossier de l'élève</u> sur lequel va porter l'évaluation orale

<u>Evaluation en CCF</u> sous la forme d'une évaluation orale d'une durée de 30 minutes découpée en deux temps :

- * Exposé oral du candidat (10 minutes)
- * Entretien avec le candidat (20 minutes maximum)

La commission d'interrogation est composée d'un examinateur au moins (le professeur ayant eu le candidat en classe de Terminale **OBLIGATOIREMENT**)

Le ou les examinateurs auront à leur disposition la fiche descriptive* du déroulement de l'épreuve ainsi que la grille nationale d'évaluation *

- * Fiche descriptive du déroulement de l'épreuve
- * Grille d'évaluation

Cliquez sur le lien suivant :

http://www.ac-nice.fr/pacte/Filiere%20commerciale/spip/spip.php?article674

La fiche descriptive du déroulement de l'épreuve, la grille d'évaluation ainsi qu'un exemplaire du dossier du candidat seront fournis au centre d'examen et mis à disposition du jury afin de valider ou non les propositions de notes.

A l'issue de la phase d'évaluation orale, le professeur attribue une note sur 20 (qui est une proposition de note)

CRITERES D'EVALUATION (selon B.O.)

L'épreuve doit permettre de mesurer :

- l'acquisition de connaissances économiques et juridiques
- La maîtrise de méthodes permettant d'observer, d'interpréter et d'expliquer des situations professionnelles.
- La capacité à restituer les résultats de ces analyses sous forme écrite et/ou orale.

Professeurs ressources: Naouel FEKIR; Amandine MONTI